

CONSEIL MUNICIPAL **du 31 AOUT 2017 à 19 h 00**

PRESENTS : Mme ARIAS, Mme ASTINGO, Mme BERGERON, M CARREAU, Mme CHENIER, M. DELOMIER, Mme FARGES, M. GROUSSARD, M. JOURDAN, Mme RUIZ, Mme RIOU, M. TEYSSONNEAU, M. ZORRILLA

ABSENTS excusés : M. SEVIN, M. DUPUIS

POUVOIR : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BERGERON

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le choix de Madame BERGERON Bernadette comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- **Dans les informations**

Ecole : effectifs, nouvelles institutrices et nouvelle directrice

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications de l'ordre du jour

Ordre du jour

Validation du compte rendu de la précédente réunion du CM

Après lecture du compte rendu du 22 juin 2017, le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité.

Délibérations à prendre

1. Autorisation de déposer le dossier de subvention pour la rénovation énergétique de la maison des associations

Monsieur le Maire rappelle le projet de restauration de la maison des associations et donne la parole à M. ZORRILLA qui instruit le dossier au titre de la commune.

Monsieur ZORRILLA présente au conseil municipal :

- Le règlement du PAYS de la Haute Gironde dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments publics, les contextes de l'enjeu, le fonctionnement de l'appel à projets 2017, la prise en charge de bouquets de travaux, les critères d'éligibilité.....
- Les fiches projets liées au projet de rénovation de la maison des associations

- Le courrier adressé au Président du Pays de la Haute Gironde pour présenter le dossier

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions du règlement de l'appel à projet et donne tous pouvoirs et toutes autorisations à Monsieur le Maire afin de déposer le dossier de subvention pour la rénovation énergétique de la maison des associations

2. Décision modificative au budget assainissement

Au mois de mai dernier, Monsieur le Maire avait informé le Conseil que la commune avait un trop perçu de 18770,91 euros TTC sur les fermages payés en 2016 par la SAUR dans le cadre de son contrat d'affermage avec la commune de CARS. Le Conseil Municipal avait alors voté, à l'unanimité, le paiement immédiat de ce trop perçu.

Il est donc nécessaire de faire un titre annulatif sur l'exercice 2016 et abonder le compte 673 sur l'exercice 2017. Pour cela, il faut faire une décision modificative dans le compte exploitation du budget assainissement :

615 (entretien et réparations)	- 10 000 €
617 (Etudes et recherches)	- 7 000 €
623 (Publicités, publications)	-1 800 €
673	+ 18 800 €

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité cette décision modificative dans le budget assainissement

3. Modification des statuts de la CCB pour la compétence Eau, Assainissement et GEMAPI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la loi Notre a modifié le code général des collectivités territoriale et oblige les communautés de commune à prendre des compétences supplémentaires, qui sont donc retirées des compétences communales, avant le 1^{er} janvier 2018 : (extrait du texte de loi)

« I. – La communauté de communes exerce de plein droit au lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;

2° Actions de développement économique : zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

3° (Ajouté le 1er janvier 2018) ;

4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ...;

5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

.....

II. – La communauté de communes doit par ailleurs exercer, au lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences relevant d'au moins trois des neuf groupes suivants :

1° Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

2° Politique du logement et du cadre de vie ;

2° bis En matière de politique de la ville : élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;

3° Création, aménagement et entretien de la voirie ;

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire.

6° Assainissement ;

7° Eau ;

8° Création et gestion de maisons de services au public »

Un débat s'engage au sein du Conseil Municipal au cours duquel Monsieur le Maire insiste sur le « déshabillage » des communes, imposé par la loi, qui perdent petit à petit toutes leurs compétences et rappelle son souhait d'initier une réflexion, au sein du Conseil, sur la fusion de notre commune avec Blaye et Saint Martin Lacaussade.

A la fin du débat, le Maire demande au Conseil Municipal de voter sur la modification des statuts de la CCB pour y rajouter les compétences optionnelles Eau et Assainissement et la compétence obligatoire (GEMAPI) « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » à compter du 1er janvier 2018 :

Contre : 0

Abstention : 7

Pour : 6

Informations avec décision à prendre

Néant

Informations

1. Projet d'extension de l'ensemble commercial de Sociondo

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de la société EURIVIM pour la création d'un bâtiment commercial d'une emprise au sol de 577 m² composé de deux

cellules destinées à des activités de restauration et d'une cellule destinée à accueillir un salon de coiffure, sur la zone commerciale de Sociondeau.

2. Participation financière au syndicat du Moron et du Blayais

Monsieur le Maire présente le tableau des répartitions des participations des communes pour l'année 2017 imposé par la Chambre Régionale de la Cour des Comptes après que le budget primitif 2017 du syndicat ne soit pas adopté au cours de la dernière assemblée générale.

La participation de la commune passe de 5 062 € en 2016 à 6 464 € en 2017 soit 27.70 % d'augmentation.

Le Conseil Municipal, dans son ensemble, s'étonne que la Chambre Régionale ait repris le budget tel quel alors qu'il avait été refusé par l'assemblée générale.

3. Communication sur l'activité de la CCB et de ses satellites

Monsieur le Maire fait une présentation de l'activité 2016 de la CCB.

4. Ecole : effectifs, nouvelles institutrices et nouvelle directrice

Monsieur le Maire fait une présentation des effectifs de rentrée et annonce l'arrivée d'une nouvelle institutrice en remplacement de Madame Sophie VIRY et d'une nouvelle remplaçante pour la classe de CE2 :

Petite section	16
Moyenne section	9
Grande section	23
CP	23
CE1	15
CE2	20

Total	106

Caroline LAMAZOU	PS	16
	MS	9
	GS	4
	Total	29

Helena LEIZA (nouvelle institutrice)	GS	19
	CP	6
	Total	25

Audrey SAINT MARTIN (nouvelle directrice)	CP	12
	CE1	15
	Total	27

Remplaçante (1 an)	CP	5
	CE2	20
	Total	25

Questions diverses

Lucienne ASTINGO : demande des nouvelles du futur rond-point

Monsieur le Maire précise que les travaux devraient commencer la semaine prochaine.

Gérard GROUSSARD : Pour le chemin de la diligence, M. GROUSSARD fait observer que les panneaux prévus ne sont toujours pas en place.

Il précise que les travaux sur la voie communale de Mazerolles ne donne pas satisfaction d'où la nécessité d'aller vérifier sur site.

Dominique ARIAS : il y a des rodéos à moto sur la place du foyer et sur le chemin qui descend vers Chez Christiane RIOU, ce qui est confirmé par Christiane RIOU

Christiane RIOU : demande quand le revêtement de la voie communale qui descend devant le lotissement des prés sera refait

A voir avec la commission des routes pour le prévisionnel de travaux 2018

Etienne DELOMIER : nous fait un petit rapport de son voyage dans le cadre de Europ'raid

Réunion levée à 21 heures